

Paris, le 16 février 2009

Le Président

Mme Danièle Toupillier
Directrice Générale
CNG
21 b rue Leblanc
75015 Paris

N/réf : PES/GB/08/26

Objet : situation du corps des Attachés d'Administration Hospitalière

Madame la Directrice Générale,

Le statut des attachés d'administration hospitalière a été créé en 2001. Dès sa mise en œuvre, le snch a rapidement signalé une difficulté importante de nature à compromettre la bonne gestion du corps.

L'article 8 du décret 2001-1207 du 19 décembre 2001 prévoit une affectation par ordre de mérite sur les postes publiés. Ce dispositif statutaire ne permet pas aux chefs d'établissements de choisir le profil des attachés qui exerceront auprès d'eux : ressources humaines, finances, logistique, achat etc. Cette situation n'est pas efficiente alors que des objectifs précis sont assignés aux directeurs d'établissements et alors que nombre d'entre eux sont engagés dans des plans de retour à l'équilibre. Inversement les attachés n'ont pas d'affectation correspondant à leur choix.

Deux conséquences en résultent : d'une part 50 % des attachés changent d'affectation dans l'année qui suit leur prise de fonction. D'autre part et surtout, le nombre de postes mis à la vacance par les chefs d'établissements ne cesse de diminuer : 204 lors du premier concours en 2003 et 75 en 2008.

Alors que 82 % des attachés partiront à la retraite avant 2015 (avec un pic en 2010), cette situation entraînera rapidement une quasi disparition de l'encadrement administratif.

Dans le même environnement juridique du droit de la fonction publique, force est pourtant de constater que les modalités pratiques d'affectation des élèves-directeurs (DH et D3S) ont été aménagées depuis bien longtemps pour garantir un recrutement par l'employeur.

Le Centre National de Gestion, parfaitement conscient de cette difficulté pour les attachés, veille à mettre en place des assouplissements dans les modalités de choix de poste des attachés.

Le snch souhaite officiellement que ce choix managérial que nous partageons **soit porté à la connaissance des employeurs** afin que ceux-ci remettent à nouveau des postes au concours.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe EL SAÏR



Copie : Mme Podeur directrice de la DHOS
M. Bruno Guessard, vice-président de catégorie

retrouvez nos nouveaux services sur snch.fr